

## C.E.T. de Hallembaye (HAL)

### Fiche descriptive

Généralités	<p>Localisation : Rue d'Eben, 1 4684 Haccourt (Oupeye) Lieudit "Ancienne carrière CPL". X<sub>min</sub> : 240190 et X<sub>max</sub> : 241045 ; Y<sub>min</sub> : 159770 et Y<sub>max</sub> : 160970 m.</p> <p>Superficie : 30 Ha.</p> <p>Exploitant : Intradel (propriétaire et détenteur du permis d'exploiter), Uvelia (gestionnaire du site).</p> <p>Classe : C.E.T. de classe 2 (comblement d'une ancienne carrière de craie).</p>	
Exploitation	<p>Autorisations en vigueur : Permis d'environnement du 10/12/2009 pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter (expiration en 2029). Permis d'environnement du 08/03/2016 l'autorisation de rejet des eaux usées.</p> <p>État actuel : C.E.T. en exploitation.</p> <p>Cellules et phases d'exploitation : Hallembaye I (HAL1) : zone A "déchets organiques" et zone B "mâchefers" réhabilitées provisoirement ; Hallembaye II (HAL2) : zone 1A - Phase I "déchets organiques" et zone 1B – Phase I "mâchefer" ; Zone d'extension non-aménagée, future zone 1A (Phase II).</p>	
Percolats et Rejet STEP	<p>Récupération des percolats : Oui.</p> <p>STEP sur site : Oui (STEP biologique).</p> <p>Rejet en eaux de surface : Non (mais prévu par l'autorisation dans le R<sup>au</sup> d'Hallembaye).</p> <p>Rejet à l'égout : Oui (vers la STEP urbaine d'Oupeye).</p>	
Eaux Souterraines	<p>Nappes présentes : Nappe du Crétacé de Hesbaye ; Nappe du Houiller (69,4 - 53,5 m). (cote amont-aval)</p> <p>Cote du fond de décharge : +/- 62 m.</p> <p>Rabattement de nappe : Oui (Nappe du Crétacé de Hesbaye).</p> <p>Réseau de piézomètres : 31 piézomètres disponibles, dont 6 intégrés au dispositif actuel de surveillance.</p>	
Biogaz	<p>Valorisation du biogaz : Oui.</p> <p>Nombre de puits de gaz : 92.</p> <p>Moteur (puissance) : 3 (2 x 464 kW et 1 x 1294 kW).</p> <p>Torchère : 2.</p>	
Surveillance environnementale	AIR	<p>Emissions moteurs : Oui.</p> <p>Emissions diffuses de biogaz : Aucun suivi.</p> <p>Qualité de l'air ambiant : Stations d'analyse de la qualité de l'air.</p> <p>Suivi des odeurs : Aucun suivi.</p>
	EAU	<p>Percolat : Oui.</p> <p>Rejet STEP : Oui.</p> <p>Eaux de surface : Sans objet.</p> <p>Eaux souterraines : Oui (6 piézomètres et 2 sources : P6, P7, P8, PSNCB, FD5B, FD7, S1, S2).</p>
Campagnes ISSeP	<p>1<sup>ère</sup> campagne (1999) : Rapport non numéroté.</p> <p>2<sup>ème</sup> campagne (2002) : Rapport 930/2002.</p> <p>3<sup>ème</sup> campagne (2006) : Rapport 837/2007.</p> <p>4<sup>ème</sup> campagne (2010) : Rapport 4683/2010.</p> <p>5<sup>ème</sup> campagne (2013) : Rapport 4169/2013.</p> <p>6<sup>ème</sup> campagne (2016) : Rapport 2873/2016 (Eau) et 3126/2016 (Air)</p> <p>7<sup>ème</sup> campagne (2019) : Rapport 2464/2019 (Eau)</p> <p>8<sup>ème</sup> campagne (2022) : Rapport 4149/2023 (Eau)</p>	